



Demande de subvention 2023

A déposer en mairie
au plus tard le vendredi 13 janvier 2023

**JOINDRE
OBLIGATOIREMENT UN
RIB DE VOTRE
ASSOCIATION**

Nom de l'association :	
Nom du président :	
Membres du bureau et statuts : <i>(A joindre lors d'une première demande ou à chaque modification)</i>	
Adresse du siège de l'association :	
Numéro Siret de l'association :	
Téléphone :	Mail :

Nombres d'adhérents ou de licenciés (pour les associations sportives avec fédération)

Adhérents ou licenciés	Nombre
De plus de 18 ans (nés jusqu'en 2003 inclus)	
De moins de 18 ans (nés en 2004 et après)	
TOTAL	
Domiciliés sur la commune de Legé	
Autres communes	

Détail des cotisations (ou participations demandées aux adhérents) ou du prix des licences

Montant	Catégorie - Âge

Liste des salariés

Nom - Prénom	Nombre annuel d'heures	Salarié O.I.S. -Office intercommunal des sports (oui/non)

N'oubliez pas de transmettre en mairie les informations concernant votre association : dates et tarifs de vos manifestations, changements du Conseil d'administration...

Les demandes de subvention exceptionnelle sont à remplir trois mois avant la manifestation.

Date de votre bilan financier

Du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022

Du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022

Placements financiers au 31/12/2022* (total de l'épargne, intérêts inclus) :

* La mairie se réserve la possibilité de demander un justificatif bancaire de tous les placements financiers de l'association

Compte de résultat 2022 (ou 2021/2022)

Dépenses	Montant
Total :	€

Recettes	Montant
Subvention communale 2022 attribuée	
Total :	€

Résultat 2022 :

Prévisionnel 2023 (ou 2022/2023)

Dépenses	Montant
Total :	€

Recettes	Montant
Subvention communale demandée	
Total :	€

Résultat prévisionnel 2023 :